

Assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureur : Companjon Insurance DAC est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Cette société à activité désignée est constituée en Irlande sous le numéro d'enregistrement 669679 et son siège social est situé à Custom House Plaza, Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, D01V9V4. Numéro d'autorisation de la Banque centrale d'Irlande C427718. **Produit :** Assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq

Des informations pré-contractuelles et contractuelles complètes sur ce produit sont fournies dans votre pack d'adhésion et dans l'e-mail de votre certificat d'adhésion qui présente les conditions générales. Nous vous conseillons de lire attentivement ces documents.

En quoi consiste ce type d'assurance ?

L'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq est prévue pour vous couvrir contre les pertes financières subies à la suite de dommages accidentels, d'un vol ou d'une panne mécanique de certains biens achetés avec votre carte Metal bunq.



Qu'est-ce qui est assuré ?

En tant que membre, vous avez droit aux avantages suivants :

Protection des achats

✓ L'indemnisation des pertes financières si votre « article admissible » subit des dommages accidentels ou un vol dans les 90 jours suivant l'achat.

Garantie prolongée

✓ L'indemnisation des pertes financières si votre « article admissible » subit une panne mécanique dans l'année qui suit l'expiration de la garantie du fabricant.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

L'assurance ne couvre pas :

- ✗ Les articles achetés sans utiliser la carte Metal bunq.
- ✗ Les articles qui ne sont pas explicitement inclus dans notre définition des produits blancs et bruns, également désignés sous le terme « articles admissibles ».
- ✗ Pour la couverture de protection des achats, les articles subissant des dommages accidentels ou un vol après 90 jours à compter de la date d'achat.
- ✗ Les articles électroniques personnels, tels que les téléphones portables, les articles de communication et les articles informatiques.
- ✗ Les articles achetés auprès d'une entreprise enregistrée en dehors de l'EEE.
- ✗ Un article admissible ayant subi des dommages accidentels ou un vol en dehors de votre pays de résidence.
- ✗ Une panne mécanique couverte par la garantie du fabricant.



Existe-t-il des restrictions en matière de couverture ?

- ! Vous devez détenir une carte Metal bunq de façon continue pendant la période de couverture de l'« article admissible ».
- ! La couverture est de 90 % du devis/coût de réparation ou de 90 % du prix d'achat – le montant le plus bas étant retenu.
- ! L'indemnisation maximale cumulée de la garantie prolongée est de 1 500 €.
- ! L'indemnisation maximale cumulée de la protection des achats est de 2 500 €.
- ! La garantie prolongée est soumise à un maximum de trois réclamations par article admissible.
- ! La protection des achats est soumise à un maximum d'une réclamation pour dommages accidentels et d'une réclamation pour vol.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Votre article admissible doit être acheté auprès d'une entreprise enregistrée dans l'EEE, en ligne ou en magasin.
- ✓ Votre réparateur réputé doit être une entreprise enregistrée dans l'EEE.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez nous informer dans un délai de 28 jours suivant le moment où vous vous rendez compte que vous devez présenter une réclamation.
- Vous devez signaler tous les incidents de vol à la police locale dans le pays où le vol s'est produit et obtenir un rapport de police.
- Vous devez fournir la preuve d'un coût de réparation ou d'un devis de réparation.



Quand et comment dois-je payer ?

- Le paiement de votre assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq est inclus dans votre abonnement à la carte Metal bunq. Aucun paiement supplémentaire n'est requis.



Quand la couverture commence-t-elle et se termine-t-elle ?

- Votre couverture commence le 1^{er} janvier 2023 ou à la date à laquelle votre carte admissible est commandée (la date la plus tardive étant retenue) et se termine à la date à laquelle vous ne détenez plus de compte admissible actif ou de carte admissible valide.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- Vous pouvez retirer votre adhésion en contactant l'équipe du service à la clientèle de Companjon dans les 14 jours suivant la réception de votre certificat d'adhésion. Étant donné que vous ne payez pas de frais pour votre adhésion à des achats de bunq, il n'y a aucuns frais à vous rembourser si vous annulez votre adhésion.
- Vous pouvez résilier votre adhésion à l'assurance Garantie prolongée de bunq en annulant votre compte admissible bunq. Cela met fin à la couverture de tous les articles admissibles, quelle que soit la période de couverture restante pour un article admissible.